

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016

<i>DEPENSES EXPLOITATION</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Eau, entretien réseau, et maintenance	1 303,91	380,37
Autres charges financières/Titres annulés	---	---
Reversement AEAG redevance modernisation réseaux	698,00	716,00
Dotations aux amortissements	7 767,86	7 767,86
TOTAL	9 769,77	8 864,23
<i>RECETTES EXPLOITATION</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Redevance d'assainissement	4 211,88	4 201,37
Redevance modernisation réseaux	716,20	723,84
Rbt frais de facturation par AEAG	12,90	12,90
Subvention du budget principal	3 226,00	2 842,00
Prime d'épuration AEAG	612,00	712,00
Quote part des subventions	1 058,00	1 058,00
TOTAL	9 836,98	9 550,11

Résultat de fonctionnement 9 550,11 – 8 864,23 = Excédent de 685,88 €

Résultat reporté : 2 440,37

RESULTAT DE CLOTURE : 3 126,25

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	<i>Restes A Réaliser. 2016</i>	<i>Réalisé 2016</i>
c/ 2156-000 Travaux divers	102 954,94	---
c/13-00 Amort. Subv.	---	1 058,00
TOTAL	102 954,94	1 058,00
<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	<i>Restes A Réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
c/28-00 Amortissement des immobilisations	---	7 767,86
TOTAL	---	7 767,86

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) 7 767,86 – 1 058,00 = Excédent de 6 709,86

Résultat reporté : 101 244,94 €

RESULTAT DE CLOTURE : 107 954,80

	Résultat Reporté	Résultat de 2016	Résultat de Clôture 2016	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	2 440,37	685,88	3 126,25	--	--	3 126,25
INVESTISSEMENT	101 244,94	6 709,86	107 954,80	102 954,94	--	4 999,86
TOTAL	103 685,31	7 395,74	111 081,05	102 954,94	--	8 126,11



TRAIT D'UNION

N°74

www.bor-et-bar.fr

AVRIL 2017

Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie toutes et tous de votre présence et tiens à remercier Madame Brigitte MAZARS et Monsieur André AT qui ont aimablement répondu à notre invitation, et, nous voilà tous réunis pour, comme le veut la tradition, partager ensemble la traditionnelle galette des rois.

Je profite de cette occasion pour vous présenter au nom de tout le Conseil Municipal ici présent (sans oublier Pascal GARRIGUES et Jean-Jacques DOUCET qui ne peuvent être des nôtres aujourd'hui) tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour la nouvelle année que nous venons de débiter, souhaits de paix et de tolérance dans le monde car nous ne pouvons oublier la répétition des actes de terrorisme meurtriers que subit notre pays.

Nous venons de terminer 2016 avec ses joies et ses peines et nous avons une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittées ainsi que pour leur famille.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune : Magali et Thierry RABESON et leurs enfants du Puech de Ramaudez, Isabelle et Jean-Claude TEULIER et leurs enfants du Cazals, Sœur Euphrasie et Sœur Anne-Dominique du Couvent de Bor, etc

Nous espérons qu'ils ont trouvé à BOR et BAR un accueil chaleureux et sympathique.

Vous avez pu remarquer les travaux qui ont été réalisés notamment en voirie avec la réfection de la côte de Roussilles et des aménagements sur les chemins communaux du Fournet, de La Grave, à Lavernhe et au ruisseau de Laurélie. Nous avons également procédé à la réfection de la toiture du logement n°1 au presbytère de Bar, installé un columbarium à six cases dans chacun des cimetières, refait le plafond de la salle des fêtes et aménagé deux emplacements pour les containers d'ordures ménagères (1 à l'embranchement de Cessetières et 1 au Moulin de Bar). Sans oublier l'embauche en contrat CUI-CAE à 20 heures par semaine de Dominique CANET (qui est parmi nous) pour seconder l'agent technique.

Après un bilan satisfaisant de l'année écoulée, je tiens à associer à cette réussite mes adjoints, les conseillers municipaux ainsi que les employés communaux qui ont permis l'aboutissement des projets mis en place. C'est l'occasion de vous présenter les travaux que nous envisageons pour 2017. Le démarrage de la construction du hangar avec couverture de panneaux photovoltaïques au terrain de foot. L'acquisition de parcelles et de l'ancienne maison HEBRAIL avec dépendances dans le village de Bar. Ces immeubles seront réaménagés : un sera réhabilité en logement et l'autre en gîte d'étape. La réalisation d'un parking est aussi en étude sur les terrains achetés.

Côté voirie, il est envisagé de procéder à la réfection de la voie communale qui relie Bar à Bor ainsi que la réfection du parking loué au cabinet médical du Docteur LALAGUE. En prévision également, l'aménagement du chemin qui va du Silieissol à l'Albarie ainsi que l'extension du réseau d'assainissement de Rabiac à Bar.

Tous ces projets ne pourront, bien évidemment voir le jour, sans l'aide de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental mais nous savons pouvoir compter sur nos 2 Conseillers Départementaux ici présents pour soutenir et défendre nos dossiers lors des passages en commission.

Enfin je termine en souhaitant que 2017 soit le symbole de réussite pour vous-même et vos proches et sans plus tarder, je vous invite à déguster la galette.

Dominique GUY

DISCOURS DU 14/01/2017

Au conseil Municipal

Le conseil municipal :

- A approuvé les devis des travaux d'investissement de voirie relatifs à la réfection de la voie communale qui va de Bar à Bor ainsi qu'à l'aménagement des voies de Ramaudez et du Sileissol.
- A désigné les élus ci-après pour siéger aux commissions du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Grand Villefranchois.

Commission Cadre de Vie

Voirie et réseaux divers, ordures ménagères, SPANC: Paul Vedel

Très haut débit: Isabelle De Andrade.

Commission Urbanisme, Habitat et Développement du Territoire

Urbanisme, habitat et mobilité: Pascal Garrigues

Vie rurale, vie agricole, foirail de Villeneuve: Maryse Boutonnet.

Tourisme: Elena Briane.

Commission Vie des Territoires

Santé: Serge Debar

Culture: Lysette Hall

Sport: Nathalie Rousson

Commission Ressources Humaines

Ressources Humaines: Marilyne Fricou

Commission Administration Générale

Finances: Dominique Guy

- A approuvé la revalorisation des indemnités du Maire et des Adjoints
- A approuvé les projets de prêt à usage et de bail emphytéotique avec la société WHITE ENR 2
- A accepté la demande de location de Madame Morgane Masala pour le logement « La Boutique »
- A désigné Monsieur Dominique Guy pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation de transfert de charges.
- A décidé de verser une subvention d'un montant de 100,00 € à l'amicale des sapeurs pompiers de Laguépie.
- A procédé à l'acquisition de 3 tentes alu et il propose de louer ce matériel (Au prix de 20, 00 € l'une ou de 50, 00 € les 3)

Carnet noir: Décès le 9 février 2017 de Madame Ursula Wind épouse Liberge du Roucan

Le 29 avril 2017 à 13 h 30 aura lieu le nettoyage de printemps .

A cette occasion les habitants sont invités à se joindre à l'opération pour entretenir les sentiers de la commune.

Inscription: 05 65 65 81 58

Une répouchonade terminera la soirée à la salle des fêtes de Bar.

2^e Compte Administratif 2016 Investissement

DEPENSES	RESTES A REALISER	Opérations non Individualisées N°000	Opérations Financières N°00	Voirie N°82	TOTAL
Etude CRV La Souleyrie	3 000,00	---	---	---	---
Dématisation/Logiciels/Clés	2 000,00	---	---	---	---
Acquisition terrains parking rocher d'escalade	2 500,00	---	---	---	---
Acquisition maison et parcelles Barria	50 000,00	---	---	---	---
Columbarium et aménagements cimetières	4 000,00	5 952,00	---	---	5 952,00
Emplacements poubelles	---	2 656,20	---	---	2 656,20
Toit presbytère Bar/Plafond salle des fêtes/Toiture-illumination kiosque	8 077,00	7 923,00	---	---	7 923,00
Travaux gîtes (volets Ecole) / Douche et radiants gîte d'étape	43 652,48	1 347,52	---	---	1 347,52
Réhabilitation maison Barria	60 000,00	---	---	---	---
Acquisition barnums / 3 TV gîtes Bor/Distributeur de boissons	7 196,70	3 606,00	---	---	3 606,00
Travaux de voirie	7 008,02	---	---	58 146,90	58 146,90
Rembours. du capital des emprunts	---	---	21 417,62	---	21 417,62
TOTAL	187 434,20	21 484,72	21 417,62	58 146,90	101 049,24
RECETTES	---	---	---	---	---
F.C.T.V.A. 2015 c/10222	---	---	28 122,03	---	28 122,03
Taxe d'aménagement c/10226	---	---	1 987,53	---	1 987,53
Excédent de fonctionnement capitalisé c/1068	---	---	95 178,26	---	95 178,26
Cautions reçues c/165	---	---	223,54	---	223,54
Subv. SIEDA pour mise en lumière kiosque	---	691,00	---	---	691,00
Subv. DETR toiture salle des fêtes	---	5 606,12	---	---	5 606,12
Subv. Région cadran solaire	---	1 500,00	---	---	1 500,00
Emprunt CRCA	---	---	200 000,00	---	200 000,00
TOTAL	---	7 797,12	325 511,36	---	333 308,48

(Total recettes) 333 308,48 € – (Total dépenses) 101 049,24 € = Résultat d'investissement : 232 259,24 €

Résultat reporté de 2015 : - 61 421,12 €

RESULTAT DE CLOTURE : 170 838,12 €

Compte Administratif 2016 Fonctionnement

Dépenses	2015	2016
Eau, électricité, carburants, fournitures de mairie, d'entretien, de voirie, de petit équipement, etc.	21 190,35	21 140,04
Entretien/réparations de terrains, bâtiments, voirie, voiture, informatique + assurance et doc. générale	22 901,70	24 818,15
Ramassage scolaire, fêtes/cérémonies, téléphone, gardien, églises, indemnité perceuteur, annonces, etc.	9 542,93	17 774,29
Taxes foncières	4 745,00	5 012,00
Rémunération personnel + charges sociales + médecine du travail	67 006,28	72 484,04
Indemnités maire et adjoint, charges, frais de mission, aide sociale, SDIS, contributions à organismes de regroupement, etc	17 718,94	26 893,26
Intérêts emprunts et autres charges financières	6 855,37	5 569,21
Secours et dots, subvention au budget assainissement	4 338,78	2 842,00
Dégrèvements et reversement sur recettes FNGIR	17 016,00	18 410,00
TOTAL DEPENSES REELLES	171 315,35	194 942,99
Recettes	2015	2016
Remboursement La Poste et contrat aidé + FNCSF	13 524,00	15 660,01
Concessions cimetières + redevance d'occupation du domaine public communal	197,00	197,00
Contributions directes + taxe additionnelle	118 302,42	120 204,76
Dotations de l'état	130 142,71	115 543,26
Loyers Palulos, gîtes, salle des fêtes et recouvrement eau, électricité et ordures ménagères	73 289,91	70 751,90
Produits exceptionnels + Produits financiers	12 292,81	284,50
TOTAL RECETTES REELLES	347 748,85	322 641,43

(Total recettes) 322 641,43 – (total dépenses) 194 942,99 € = Résultat de fonctionnement : 127 698,44 €

Résultat reporté de 2015 : 229 498,56 €

RESULTAT DE CLOTURE : 357 197,00 €

	Résultat reporté de 2015	Résultat de 2016	Résultat de Clôture 2016	Restes à réaliser dépenses	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	229 498,56	127 698,44	357 197,00	---	357 197,00
INVESTISSEMENT	-61 421,12	232 259,24	170 838,12	-187 434,20	-16 596,08
TOTAL	168 077,44	359 957,68	528 035,12	-187 434,20	340 600,92

PASSEPORTS / CARTES D'IDENTITE

A compter du 6 mars pour les demandes de CNI et passeports s'adresser à la mairie de Villefranche de Rouergue ou Rieupeyroux/

Pour toutes demandes, *la personne concernée doit être présente* afin que l'on puisse prendre ses empreintes (***même un mineur de moins de 12 ans = pas d'empreinte mais présence obligatoire lors de la demande***). Pour les personnes mineures la présence d'un représentant légal est aussi nécessaire. Ces personnes doivent se présenter à la Mairie de Rieupeyroux (ou dans une mairie équipée d'un dispositif de demande de passeport/CNI) avec :

l'imprimé CERFA complété (imprimé disponible en Mairie) ou avec la pré-demande en ligne complétée à télécharger et imprimer (Si un nom d'usage est ajouté = joindre autorisation du parent concerné par le double nom) sans oublier de bien mentionner les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents

1 photo faite par un photographe ou photomaton agréé (**datant de moins de 6 mois pour mineur et moins d'un an pour personne majeure**)

La carte d'identité de la personne (**en cours de validité**)

Un extrait d'acte de naissance (**si la personne n'a pas de carte d'identité**) + pièce d'identité (document avec état-civil + photo)

Le livret de famille (**pour les mineurs**)

1 justificatif de domicile (**facture EDF, Télécom ou avis d'imposition**) datés de – de 3 mois **au nom de la personne** (pour les personnes majeures)

Pour les mineurs et majeurs domiciliés chez leur parent : joindre une attestation faite par les parents + copie de la carte d'identité du parent et 1 justificatif de domicile au nom du parent qui a fait l'attestation (si garde alternée = joindre attestation des 2 parents + copie CNI des 2 parents) + (pour les majeurs) 1 RIB à leur nom

Ancien passeport/ Ancienne Carte d'identité

Timbre fiscaux à :

Pour Passeport :
Adulte 86 €
Mineur de 15 ans à 18 ans 42 €
Mineur de moins de 15 ans 17 €

Pour carte d'identité :
1^{ère} demande ou renouvellement avec ancienne CNI gratuite
Perte/vol ou non remise précédente CNI 25 €

Vous avez la possibilité d'acheter les timbres sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr> Vous disposerez soit d'un code barre 2D à imprimer ou à recevoir par courriel sur votre téléphone soit il vous suffira de relever la référence chiffrée du timbre.

OU
à la trésorerie de Rieupeyroux : les lundis et mercredis matin et après-midi
Les Vendredis matin uniquement

ELAGAGE

Il est interdit d'avoir des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à moins de 0,50 mètre pour les autres.

Le maire peut prescrire l'élagage des plantations privées riveraines des voies publiques et de leurs dépendances ou l'abattage des arbres de leur propriété qui menacent de tomber sur ces voies ou dépendances. En règle générale, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies ne doivent faire aucune saillie sur la voie communale.

Faute d'exécution de ces opérations d'élagage, le maire peut, après mise en demeure restée sans résultat, procéder à leur exécution forcée afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents à ces opérations sont mis à la charge du propriétaire négligent.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Le 18 février les membres de l'Association se sont réunis devant la mairie pour une journée de convivialité et de travail !!!



En continuant le travail déjà commencé au mois de novembre, le déblaiement des ronces et autres débris autour du château, nous avons révélé encore plus de mur de l'ancienne enceinte.

Pendant ce temps, un autre groupe a travaillé sur le site censé être l'emplacement du puits du château. A la fin de la matinée, le pourtour du puits a été mis à jour. Le puits fait un bon mètre de diamètre, avec les murs intérieurs et la margelle bien maçonnés. La profondeur est quant à elle inconnue. Par souci de sécurité nous nous sommes arrêtés après avoir confirmé l'emplacement.

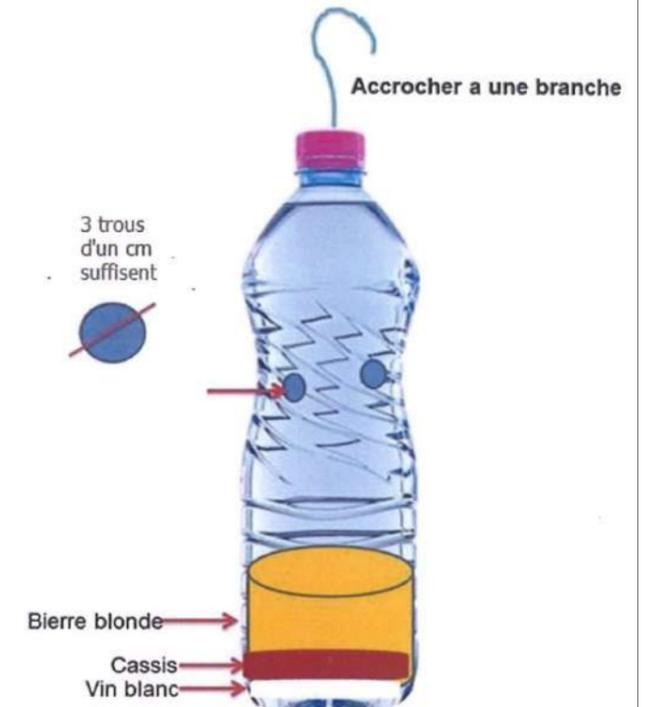
Nous avons terminé la matinée par un pique-nique en plein air sous un beau soleil de printemps.

l'abeille
de l'Aveyron
syndicat départemental d'apiculture



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

**PIEGEAGE DES FONDATRICES
DE MI-FEVRIER A FIN MAI 2017.**



**Apportez votre concours à cette lutte,
Piégez !**

**Signalez le nombre de captures
au syndicat apicole l'abeille de l'Aveyron**

Tél : 06 78 12 19 49 / 06 71 06 08 03

Mail : jean-louis.seguret12@orange.fr / abeilledelaveyron@gmail.com

l'abeille
de l'Aveyron
syndicat départemental d'apiculture



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON



Dernière année du programme pour bénéficier des subventions pour réhabiliter vos logements

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a lancé depuis juillet 2014 un Programme d'Intérêt Général (PIG) ayant pour objectif de vous aider à améliorer vos logements.

Ce Programme labellisé « Habiter Mieux » est un programme national proposé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Le bilan des premières années est positif mais des crédits sont encore disponibles jusqu'à la fin de l'année 2017.

Dans le cadre de ce programme vous pouvez ouvrir droit à des aides en tant que propriétaires occupants ou propriétaire bailleurs sous certaines conditions.

Ces subventions peuvent porter sur vos travaux d'économie d'énergie, sur l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, ainsi que pour la remise en état de bâtis dégradés...

OC'TEHA a été missionné pour intervenir auprès des propriétaires et les guider dans la construction de dossiers de demande de subvention.

Un conseil gratuit et un accompagnement pour le montage des dossiers par l'équipe OC'TEHA.

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'instruction du dossier de demande de subvention.

Pour tout renseignement, contacter l'équipe

d'OC'TEHA :

Carrefour de l'Agriculture

12 026 RODEZ CEDEX 9

05 65 73 65 76

COMITE DES JEUNES

La fin de l'hiver a entraîné dans son sillage, la fin de la saison des concours de belote. Le comité remercie chaleureusement toutes les personnes qui sont venues tenter leur chance à la belote.

Nous espérons vous revoir aussi nombreuses et nombreux l'hiver prochain.

Le printemps est arrivé, le comité s'active énergiquement pour vous préparer un programme du FESTI'BAR 2017 des plus festif ! Les oreilles Festi'Baroises du comité écoutent et réécoutent attentivement pour vous mitonner une programmation musicale au top niveau pour les soirées de vendredi et samedi. Quelques groupes ont d'ores et déjà été choisis, mais patience ! Il nous faut encore un peu de temps pour étoffer la programmation définitive.

Rendez vous dans le prochain numéro du Trait d'Union où nous vous en dévoilerons davantage .

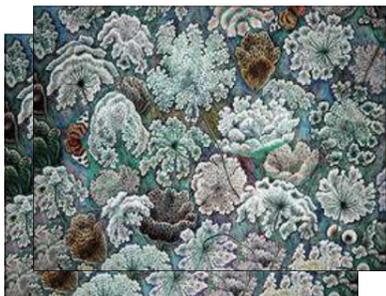
FOYER RURAL

SONDAGE!!!!

Pour début juin, il est proposé une sortie d'une journée via Toulouse pour la visite du « musée d'Airbus ». Cette visite anticipée a séduit notre président qui a apprécié de suivre concrètement l'évolution des avions en observant de très anciens modèles, mais aussi Caravelle, Concorde, Airbus... Ensuite l'autre partie de la journée sera consacrée à la visite des jardins fleuris de Martel.

Cette journée n'aura lieu que s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions. Parlez en autour de vous: famille, voisins, amis...et donnez vos inscriptions préalables fin avril afin de pouvoir décider et gérer l'organisation.





Exposition Ephémère

Lors de la fête du 12 août 2017 de 18 h à 22 h

Sont les bienvenues les œuvres de chaque personne qui désire s'exprimer par la peinture sur:

- Le lever du jour, le coucher de soleil, la nuit.
- Les fleurs des champs et tout spécialement les ombellifères: carottes sauvages, angélique, cumin des prés, achillées, fenouil. (En référence à la très belle exposition des œuvres de Dom Robert à l'Abbaye d'En Calcat à Dourgne)

Les enfants ont déjà proposé de très belles œuvres l'an dernier, chaque œuvre peut être accompagnée d'un poème ou d'un texte court.

Les œuvres sont à déposer à la mairie, au plus tard une semaine avant l'exposition.

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler Patricia Davy à la mairie ou Yvonne

Garond au 05 65 65 73 26.



LA CHASSE

Le printemps est enfin arrivé, la nature reprend vigueur. C'est le moment de clore la saison et de préparer la suivante. Le bilan reste mitigé au niveau des prélèvements collectifs. En effet, même si les prélèvements escomptés pour le chevreuil ont pu être honorés, ceux du cerf ne l'ont pas été. Quant au sanglier, cette année n'aura pas été très prolifique.

A chaque fin de saison un état des lieux ou comptage est réalisé permettant de mieux se rendre compte de l'évolution des principales espèces.

Suite à ce comptage, les populations de lièvres et de lapins sont en hausse, alors que celles du chevreuil et du renard semblent stables.

ASSEMBLEE GENERALE

Pour préparer la saison à venir, l'assemblée générale de la société de chasse aura lieu le 23/06/17 à la salle de la mairie à 20h 30.

REPAS

Toute l'équipe de la société vous donne rendez-vous le 3 septembre 2017 pour le traditionnel repas qui se tiendra à la salle des fêtes à Bar. à 12 h

COMMUNIQUÉ

Des aides aux investissements agro-environnementaux pour les exploitations agricoles et CUMA du bassin de la Serène

Dans le cadre du programme d'actions 2014-2018 du contrat territorial Serène, contribuant à la reconquête du bon état des milieux aquatiques, le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A) peut apporter un appui technique et administratif au montage des dossiers de demande d'aides concernant des équipements spécifiques (sous la forme d'appels à projets). Ces aides, relevant du plan de développement rural régional (PDRR) 2014-2020, accompagné par le FEADER et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sont plus particulièrement destinées :

- aux exploitations agricoles (à titre individuel ou dans un cadre sociétaire) au titre des investissements spécifiques agro-environnementaux (mesure 413)
- aux CUMA au titre des investissements productifs (mesure 416).

Ces aides, pouvant atteindre jusqu'à 40 % des investissements, sont accordées pour soutenir les dépenses des équipements répondant aux enjeux suivants (exemple de la mesure 413) :

- **lutte contre l'érosion** : matériels améliorant les pratiques culturales, permettant de diminuer le travail du sol (dont semoirs directs), spécifiques à l'entretien des haies, etc...
- **réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** : investissements relevant d'Ecophyto II, matériels de substitution au traitement phytosanitaire (dont herbes étrilles et bineuses à maïs), équipements spécifiques du pulvérisateur, outils d'aide à la décision, équipements sur le site de l'exploitation (dont aires de lavages de pulvérisateurs), etc...
- **réduction des pollutions par les fertilisants** : équipements visant à une meilleure répartition des apports, outils d'aide à la décision, etc...
- **réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau** : matériel de mesure en vue d'améliorer les pratiques, matériels spécifiques économes en eau, systèmes d'arrosage économes en remplacement d'une installation existante, etc...

Pour l'année 2017, le dépôt des dossiers se déroule en 2 périodes :

- **pour les exploitants agricoles (mesure 413) :**

- période 1 : du 3 février au 4 avril
- période 2 : du 1er juin au 11 août

- **pour les CUMA (mesure 416) :**

- période 1 : du 2 janvier au 30 mars
- période 2 : du 3 avril au 14 septembre

Le territoire concerné par ce dispositif est celui du bassin versant de la Serène regroupant 10 communes (en tout ou partie) : BOR-ET-BAR - LA CAPELLE BLEYS - LA FOUILLADE - LE BAS SEGALA - LESCURE-JAOUL - LUNAC - MORLHON-LE-HAUT - NAJAC - SAINT-ANDRE DE NAJAC - SANVENSA. Les exploitations de ce territoire bénéficient notamment de 2000 points de bonification, ce qui permet logiquement de prioriser les dossiers en phase d'instructions.

Les exploitants agricoles et responsables de CUMA intéressés par ce dispositif sont invités à contacter rapidement l'animateur du contrat territorial Serène en charge de ce dossier :

Vincent LAVERGNE - SMBV2A - 05.65.63.58.21 - 06.88.30.74.69 - vincent.lavergne@aveyronamont.fr
Plus d'informations sur le site www.aveyron.amont.fr / rubrique « les actions » / « contrat territorial Serène » / « appels à projets PDRR »